



Etablissement Français du Sang

20 avenue du Stade de France 93218 La Plaine Saint Denis

**LOCATION ET ENTRETIEN DE VETEMENTS DE TRAVAIL,
LINGE PLAT ET ARTICLES DE SOL DES SITES DE
L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG**

APPEL D'OFFRES OUVERT

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

21/09/2026 A 12 :00

(Heure de Paris)

DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : 9 mois

IMPORTANT

Le dépôt dématérialisé des candidatures et des offres est imposé. Toutefois, la signature électronique des documents n'est pas requise au stade du dépôt de l'offre.

Les offres qui ne respectent pas la date et l'heure limite de réception des offres ne seront pas analysées.

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS PRINCIPALES SUR LA CONSULTATION	3
1.1. Identification du Pouvoir Adjudicateur	3
1.2. Objet de la consultation et description succincte	3
1.3. Lieux de livraison	3
1.4. Allotissement	3
1.5. Procédure de passation du marché public	4
1.6. Forme du marché public	4
1.7. Durée du marché public et délais d'exécution	5
1.8. Variantes – Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)	6
1.9. Marchés réservés	6
1.10. Présentation des candidatures et des offres	6
1.11. Modalités d'analyse des candidatures et des offres	8
1.12. Documents à fournir par le soumissionnaire retenu	10
2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA CONSULTATION	12
2.1. Contenu et modifications du dossier de consultation des entreprises	12
2.2. Renseignements complémentaires	12
2.3. Développement durable	12
2.4. Echantillons	13
2.5. Visite des sites avant la remise de l'offre	14
3. INFORMATION ADMINISTRATIVES GENERALES	14
3.1. Modalités essentielles de financement et de paiement	14
3.2. Conditions de remise des plis dématérialisés	14
3.3. Confidentialité du candidat	17
3.4. Confidentialité de l'EFS et respect du Règlement Général sur la Protection des données (RGPD)	17

1. INFORMATIONS PRINCIPALES SUR LA CONSULTATION

1.1. Identification du Pouvoir Adjudicateur

La présente Consultation est passée par : L'Etablissement Français du Sang – 20 avenue du Stade de France 93218 La Plaine Saint Denis.

Il constitue un marché co-piloté par les Etablissements Centre Pays de La Loire et Occitanie, dans le cadre duquel les établissements locaux de l'EFS, mentionnés dans l'acte d'engagement, émettent des bons de commande.

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur est le Président de l'Etablissement Français du Sang (EFS).

1.2. Objet de la consultation et description succincte

Le présent marché a pour objet la location et l'entretien des vêtements de travail, articles de linge plat, articles de sol des sites de l'Etablissement Français du Sang.

Les quantités estimées de cette consultation sont présentes dans l'annexe 1 du CCAP

1.3. Lieux de livraison

Le Titulaire reconnaît être parfaitement informé que les lieux de livraison sont situés sur des sites métropolitains ainsi que dans les DROM.

Les sites de livraison sont indiqués en annexe n°1 du CCAP. Les adresses complètes et particularités éventuelles de livraison seront communiquées lors la réunion de mise en place avec chaque ETS.

1.4. Allotissement

La présente consultation est allotie en 5 lots, chaque lot donnant lieu à un marché public, conformément aux dispositions des articles L.2113-10 et R.2113-1 à R.2113-3 du Code de la commande publique.

Lot n°	Location et entretien des vêtements de travail, articles de linge plat, articles de sol des sites de :
1	• EFS Haut de France Normandie - 30 sites • EFS Ile de France - 31 sites • EFS Bretagne - 8 sites • EFS Centre Pays de la Loire - 17 sites • EFS Nouvelle-Aquitaine - 17 sites • EFS Grand Est - 12 sites • EFS Bourgogne Franche Comté - 9 sites • EFS Auvergne Rhône Alpes - 25 sites • EFS Provence Alpes Côte d'Azur (hors Corse) * - 20 sites • EFS Occitanie Pyrénées-Méditerranée - 20 sites
2	• EFS La Réunion - 2 sites

3	EFS Martinique - 1 site
4	EFS Guadeloupe-Guyane - site de Guadeloupe
5	EFS Guadeloupe-Guyane - site de Guyane

Les opérateurs économiques peuvent présenter des offres pour un ou plusieurs lots.

*Les établissements corses (2A, 2B) de l'EFS Provence Alpes Côte d'Azur peuvent être ajoutés au lot 1 au moment de l'attribution dans le cadre de la Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE) facultative n°1.

1.5. Procédure de passation du marché public

La consultation est engagée sous la forme de l'appel d'offres ouvert, conformément à l'article L.2124-2 ainsi qu'aux articles R.2124-1, R.2124-2, R.2161-2 et R.2161-4 du code de la commande publique.

1.6. Forme du marché public

Le marché public issu de la présente consultation constitue un accord-cadre exécuté par l'émission de bons de commande, conformément à l'article L.2125-1 1° ainsi qu'aux articles R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique.

L'accord-cadre est mono attributaire.

L'accord-cadre est conclu comme avec seulement un montant maximum, en application de l'article R.2162-4 2° du code de la commande publique, définit par lot comme suit :

Lot n°	Location et entretien des vêtements de travail, articles de linge plat, articles de sol des sites de :	Maximum (en euros HT) Sur durée de 48 mois
1	- EFS Haut de France Normandie - EFS Ile de France - EFS Bretagne - EFS Centre Pays de la Loire - EFS Nouvelle-Aquitaine - EFS Grand Est - EFS Bourgogne Franche Comté - EFS Auvergne Rhône Alpes - EFS Provence Alpes Côte d'Azur (hors Corse) - EFS Occitanie Pyrénées-Méditerranée	11 200 000 € HT
2	EFS La Réunion	110 000 € HT
3	EFS Martinique	60 000 € HT
4	EFS Guadeloupe-Guyane – site de Guadeloupe	75 000 € HT

5	• EFS Guadeloupe-Guyane – site de Guyane	10 000 € HT
---	--	-------------

Le Titulaire est engagé à concurrence des valeurs maximales.

1.7. Durée du marché public et délais d'exécution

Le marché public prend effet à compter de sa date de notification.

En application de l'article L2125.1 du code de la commande publique, la durée se justifie par la prise en compte du délai de mise en place de l'accord-cadre avant l'exécution proprement dite des prestations notamment pour permettre au Titulaire l'acquisition des vêtements et accessoires.

La durée de l'accord-cadre est décomposée de la manière suivante :

1.7.1. Délai de mise en place de l'accord-cadre

Il prend effet à compter de la date de notification du marché. La date de notification envisagée est estimée le 04/01/2027.

La livraison de tous les articles se fait, sur chacun des sites, au plus tard dans les 15 jours précédents la date de début d'exécution.

1.7.2. Délai d'exécution de l'accord-cadre

Les prestations s'exécutent à l'issue du délai de mise en place de l'accord-cadre, au plus tard, à compter des dates mentionnées ci-dessous par lot, et pour une durée de 48 mois.

Lot n°	Location et entretien des vêtements de travail, articles de linge plat, articles de sol des sites de :	Début d'exécution des prestations
1	• EFS Haut de France Normandie - 30 sites • EFS Ile de France - 31 sites • EFS Bretagne - 8 sites • EFS Centre Pays de la Loire - 17 sites • EFS Nouvelle-Aquitaine - 17 sites • EFS Grand Est - 12 sites • EFS Bourgogne Franche Comté - 9 sites • EFS Auvergne Rhône Alpes - 25 sites • EFS Provence Alpes Côte d'Azur (hors Corse) - 20 sites • EFS Occitanie Pyrénées-Méditerranée - 20 sites	• 01/07/2027 • 01/07/2027 • 01/01/2028 • 01/02/2028 • 01/01/2028 • 01/10/2028 • 01/07/2027 • 01/12/2027 • 15/06/2027 • 01/05/2029
2	• EFS La Réunion - 2 sites	• 01/07/2027
3	• EFS Martinique - 1 site	• 01/07/2027
4	• EFS Guadeloupe-Guyane - site de Guadeloupe	• 31/03/2028
5	• EFS Guadeloupe-Guyane - site de Guyane	• 01/07/2027

1.8. Variantes – Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

1.8.1. Variantes

Conformément à l'article R.2151-8 du code de la commande publique : La proposition de variantes n'est pas autorisée. L'offre des soumissionnaires doit respecter le CCAP/CCP et le CCTP dans son intégralité.

1.8.2. Prestations supplémentaires éventuelles

La présente consultation comporte des prestations supplémentaires éventuelles. Ces dernières sont facultatives.

- **Prestation supplémentaire éventuelle n°1 dans le cadre du lot n°2 :** Location et l'entretien des vêtements de travail, articles de linge plat, articles de sol et autres articles textiles utilisés pour les établissements corses (2A, 2B) de l'EFS Provence Alpes Côte d'Azur
- **Prestation supplémentaire éventuelle n°2 dans le cadre de l'ensemble des lots :** Achat d'une pochette de protection (non plastique si possible) pour crayons à insérer dans la poche « cœur » d'une blouse ou tunique

1.9. Marchés réservés

Sans objet.

1.10. Présentation des candidatures et des offres

Les pièces de la candidature et de l'offre doivent être rédigées en français, ou traduites en langue française si elles émanent d'une autorité ou d'une entité étrangère.

Le candidat devra fournir les pièces détaillées ci-après dans 2 dossiers distincts, l'un portant sur la candidature, l'autre sur l'offre.

Dans l'hypothèse où le candidat soumissionne sur plusieurs lots, ce dernier présente un seul exemplaire des pièces de la candidature et scinde, lot par lot, les pièces de l'offre.

1.10.1. Forme des candidatures

Les opérateurs peuvent présenter des candidatures individuelles ou, conformément aux dispositions de l'article R.2142-19 du code de la commande publique, sous forme groupée.

Aucune forme de groupement n'est imposée ni au stade la présentation de la candidature et/ou de l'offre ni au stade de l'attribution du marché.

Par ailleurs, un même opérateur économique ne peut être mandataire de plus d'un groupement dans le cadre du marché.

De plus, un même candidat ne peut agir à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements, ni être membre de plusieurs groupements.

1.10.2. Modalité de remise des candidatures

Pour présenter ses capacités économiques, financières, techniques et professionnelles, le candidat est invité à fournir ces renseignements au travers du formulaire type DC2. Ce dernier est dûment rempli par le candidat. Il est complété par un ou des documents relatifs aux moyens et références du candidat ainsi qu'un ou des documents relatifs aux attestations et certification de la capacité professionnelle.

Par attestations et certification de la capacité professionnelle, il faut comprendre, soit des certificats de qualifications professionnelles (identifications ou certificats délivrés par des organismes professionnels) soit des certificats de qualité (certificat attribué par un organisme certificateur ou attestant de l'existence d'un manuel de qualité et de procédures, Norme de la série NF-EN-ISO 9001, 9002, 9003 ou équivalent).

Les formulaires DC1 et DC2 demandés ci-après sont disponibles sur le site Internet suivant : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Le candidat peut, en lieu et place des documents DC1 et DC2, présenter sa candidature sous la forme du Document Unique de Marché Européen (DUME), obligatoirement rédigé en français. Ce formulaire est à renseigner via l'adresse suivante : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/accueil/operateur-economique/creer>

Dîtes le nous une fois ! : Le candidat n'est pas tenu de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Le candidat doit simplement indiquer le numéro d'affaire pour lequel il a soumissionné, le lot, le cas échéant, ainsi que les pièces administratives concernées.

Si le candidat souhaite déclarer un sous-traitant, ce dernier doit fournir le DC4 <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>. Il doit par ailleurs fournir les pièces relatives aux capacités économiques, financières, techniques et professionnelles ci-après.

Enfin, le soumissionnaire peut également fournir, dès sa candidature, l'ensemble des pièces demandées à l'article 1.12 du présent Règlement de la Consultation. Ceci permettra à l'EFS d'accélérer la phase d'attribution du futur marché public.

1.10.3. Pièces de la candidature et de l'offre

Chaque candidat qu'il soumissionne seul ou en étant membre d'un groupement, doit produire les pièces suivantes :

Pour la candidature :

- 1- Le formulaire type DC1**, dûment rempli. Le cas échéant, en cas de groupement, il sera fourni un DC1 unique pour tous les membres dudit groupement.
- 2- Le formulaire DC2**, dûment rempli qui présentera :
 - **Concernant la capacité économique et financière** : Une déclaration concernant le **chiffre d'affaires annuel global du candidat et le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du présent marché, sur les trois derniers exercices disponibles**, en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ; dans le cas où le candidat est objectivement dans l'incapacité de produire ces renseignements, il peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent.
 - **Concernant la Capacité technique et professionnelle** : une **présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années/pour la dernière année** (références professionnelles), indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Ces livraisons et les prestations de services sont prouvées

par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

- Si le candidat est en redressement judiciaire, il devra **fournir la copie du ou des jugements l'autorisant à poursuivre son activité ou devra prouver par tout moyen qu'il bénéficie d'un plan de redressement.**

3- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels et l'importance du personnel d'encadrement pour les 3 dernières années

4- Attestation sur l'honneur relative "aux sanctions russes"

Pour l'offre :

- 1- L'acte d'engagement** pré-rempli et si possible signé électroniquement ;
- 2- Le RIB/IBAN** du compte sur lequel seront effectués les paiements et qui figurera à l'Acte d'Engagement
- 3- L'annexe financière** à l'acte d'engagement (bordereau de prix) au format Excel et signé sous PDF;
- 4- La proposition technique du candidat :**
 - **Le cadre de réponse technique dûment complété par le candidat**
 - **Le mémoire technique**
 - **L'annexe sur la protection des données à caractère personnel dûment complété par le candidat.**
 - **Le plan de continuité d'activités (PCA)**
- 5- Les échantillons** (confère article « Echantillons » du présent RC)

1.11. Modalités d'analyse des candidatures et des offres

1.11.1. Examen des candidatures

Avant de procéder à l'examen et à la sélection des candidatures, si l'EFS constate que des pièces visées à l'article susmentionné du présent règlement de la consultation sont manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander aux candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai maximum de 3 jours ouvrés.

Les candidats doivent déposer leurs compléments de candidatures sur la plateforme PLACE.

Les candidatures sont ensuite examinées conformément aux dispositions des articles R.2144-1 à R.2144-7 du code de la commande publique.

Les garanties professionnelles, techniques et financières des candidats sont contrôlées par l'EFS.

Les candidats en apportent la preuve par tout moyen, notamment par des attestations de clients précédents.

Conformément à l'article R.2144-3 du code de la commande publique, l'examen des candidatures pourra intervenir à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché public.

1.11.2. Jugement des offres

Le jugement des offres est effectué dans les conditions prévues aux articles R.2152-1 et suivants du code de la commande publique.

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables au sens des articles L.2152-2 à L.2152-4 du Code de la commande publique sont éliminées. Toutefois, l'acheteur peut inviter les candidats à régulariser les offres irrégulières à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses, et que cette régularisation n'ait pas pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

Après élimination des offres inappropriées, et irrégulières ou inacceptables, le marché est attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous, et de leur pondération.

Par ailleurs, les offres sont appréciées lot par lot, conformément à l'article L.2113-10 du code de la commande publique.

CRITERES COMMUNS A L'ENSEMBLE DES LOTS

Critère financier : 40 points

Sur la base d'un DQE, de 3 scénarii, communiqué à titre indicatif et non contractuel, le candidat présentant l'offre financière la plus faible obtient 40 points, les notes des autres candidats seront calculées par l'application d'une règle de 3 inversée sur la base suivante :

- Scénario 1 : Tous les articles dont Blouses Prélèvement « Image » : 20 points
- Scénario 2 : Tous les articles dont Blouses Prélèvement « Catalogue + logo brodé » : 10 points
- Scénario 3 : Tous les articles dont Blouses Prélèvement « Catalogue + logo thermocollée » : 7 points
- Pourcentage de remise sur catalogue : 2 points
- Entretien articles en pleine propriété : 1 point

La note du critère est obtenue par la somme des notes de chacun des sous-critères énoncés ci-dessous puis application de la pondération

Critère technique : 50 points, répartis comme suit :

- **Qualité et pertinence de l'organisation et des moyens dédiés à l'exécution du marché – 15 points :**

Le candidat décrit l'organisation mise en œuvre pour assurer la prestation sur l'ensemble des sites concernés. Seront notamment appréciés, la qualité et la pertinence de/des :

- La répartition des sites entre les différentes unités de production (blanchisseries)
- Les moyens humains affectés (effectifs, qualifications, encadrement, interlocuteur dédié...)
- L'organisation logistique (collecte, livraison, gestion des flux, réassort des articles...)
- Les moyens matériels (équipements de lavage et séchage, matériel de réparation, flotte de transport...)
- Les dispositifs assurant la continuité de service via le Plan de continuité d'activités (PCA) (gestion des absences, pannes, situations exceptionnelles...)

- **Qualité et pertinence de la prestation de blanchisserie – 10 points :**

Le candidat détaille les modalités d'exécution des prestations. Seront notamment appréciés :

- Les procédés de lavage et de traitement du linge (respect des normes d'hygiène, process industriels, réparation du linge...)
- La traçabilité des vêtements (suivi des articles, identification...)
- Les dispositifs de contrôle qualité (descriptif et process des contrôles en entrée et en sortie de production...)
- La gestion des non-conformités et des réclamations

- **Qualité et pertinence des modalités de mise en place du marché (phase de démarrage) – 5 points :**

Le candidat décrit de manière détaillée les modalités de mise en œuvre opérationnelle du marché lors de sa phase de démarrage. Seront notamment appréciés :

- Le planning de déploiement (prise en charge progressive des sites, délais, moyens, délais d'approvisionnement...)
- La gestion des dotations initiales (prise de tailles, livraison sur les sites...)
- L'accompagnement des ETS (communication, formation aux outils de suivis, support...)
- L'identification des risques liés au démarrage et les mesures de sécurisation proposées

Une attention particulière sera portée au caractère réaliste, structuré et sécurisant des propositions.

○ **Aspect, qualité, confort et ergonomie des vêtements – 15 points repartis de la manière suivante :**

Ce sous-critère est évalué sur la base des fiches techniques et des échantillons fournis (voir liste des échantillons demandés, article 2.4 du présent RC), par le candidat, selon la répartition suivante :

- Vêtements de travail à personnaliser EFS – 6 points
- Vêtement de travail "images" selon CCTP et son annexe – 5 points
- Autres Vêtements de travail – 3 points
- Linge plat – 1 point

○ **Outils de gestion et interface utilisateur – 5 points :**

Le candidat présente les outils mis à disposition pour le pilotage de la prestation (site internet, plateforme dédiée, logiciel). Seront notamment appréciés :

- L'ergonomie et la facilité d'utilisation
- Les fonctionnalités proposées (suivi des commandes, gestion des dotations, traçabilité)
- Les outils de reporting et de suivi des indicateurs

La note du critère est obtenue par la somme des notes de chacun des sous-critères énoncés ci-dessous puis application de la pondération

Performances en termes de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) : 10 points, répartis comme suit :

- **Qualité et pertinence des actions mises en œuvre dans le cadre de l'exécution du présent marché destinées à réduire l'impact environnemental : 5 points**
- **Qualité et Pertinence des actions mises en œuvre en termes de santé/sécurité de son personnel : 3 points**
- **Qualité et Pertinence des actions mises en œuvre dans le cadre de l'exécution du présent marché en faveur de l'insertion professionnelle des publics en difficulté : 2 points**

La note du critère est obtenue par la somme des notes de chacun des sous-critères énoncés ci-dessous puis application de la pondération

La note finale est obtenue par la somme des notes pondérées de chacun des critères énoncés ci-dessous

1.12. Documents à fournir par le soumissionnaire retenu

1.12.1. Attestations fiscales et sociales

Si le candidat est établi en France :

Lorsque l'immatriculation du cocontractant au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents ou informations suivants datant de moins de 6 mois :

- a) Un numéro unique d'identification (SIREN) permettant à l'acheteur d'accéder aux informations relatives à l'immatriculation de l'entreprise au RCS ou au répertoire des métiers via le site internet suivant : <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/> ;
- b) Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente ;
- c) Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

Si le candidat est établi dans un autre Etat, il s'agit des documents réclamés aux articles D. 8222-7 et D. 8222-8 du Code du travail.

1.12.2. Les certificats délivrés par les administrations et services compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations sociales et fiscales

L'attributaire doit fournir les documents, datant de moins de six (6) mois, attestant qu'il est à jour de ses obligations sociales (paiement des cotisations et contribution sociales) auprès de l'Urssaf et du paiement des impôts et taxes dus au Trésor public (la situation de l'entreprise est appréciée au dernier jour du mois qui précède la demande de l'EFS).

Pour respecter cette obligation, l'attributaire doit fournir :

1. une attestation de vigilance délivrée en ligne sur le site de l'Urssaf
2. une attestation fiscale justifiant de la régularité de sa situation fiscale (paiement de la TVA et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés) et qui peut être obtenue :
 1. en ligne via le compte fiscal (espace abonné professionnel) pour les entreprises qui sont soumises à l'impôt sur les sociétés et assujetties à la TVA,
 2. auprès du service des impôts via le formulaire n°3666 pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu, notamment les entrepreneurs individuels (artisan, auto-entrepreneur, etc.)

Pour les candidats établis dans un autre Etat, il s'agit des attestations délivrées par les autorités compétentes du pays, et accompagnée d'une traduction en français.

Le défaut de réception de ces pièces et certificats, par l'EFS, dans le délai imparti, entraîne le rejet de l'offre du candidat. L'EFS présente alors la même demande au candidat suivant dans le classement des offres établi après application des critères de choix des offres.

1.12.3. La liste des salariés étrangers qu'emploie le candidat et soumis à autorisation de travail en vertu de l'article D. 8254-2 du code du travail ou, si le candidat est établi à l'étranger, de l'article D. 8254-3 du code du travail.

L'attributaire doit également fournir une liste nominative des travailleurs étrangers, précisant la nationalité, la date d'embauche, le type et le numéro de l'autorisation de travail.

2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA CONSULTATION

2.1. Contenu et modifications du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est composé des pièces suivantes :

- le présent règlement de la consultation (RC) ;
- l'acte d'engagement (AE) ;
- le bordereau des prix unitaires (annexe financière à l'acte d'engagement) (BPU) ;
- Le détail quantitatif estimé (DQE)
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes ;
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes ;
- le cadre de réponse du mémoire technique ;
- Les formulaires DC1, DC2
- L'attestation sur l'honneur relative "aux sanctions russes".

L'EFS se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres. Les candidats doivent répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir émettre aucune réclamation.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les candidats sont donc invités à s'identifier lors du retrait du dossier de consultation afin qu'ils puissent être informés des modifications apportées au dossier de consultation.

2.2. Renseignements complémentaires

Les demandes de renseignement complémentaire doivent être adressées par voie électronique, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, sur la plateforme de dématérialisation PLACE à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr> et à la rubrique correspondant à la consultation.

Le candidat devra joindre un fichier, à l'appui de sa demande, si celle-ci dépasse les 250 caractères, limite de l'espace de saisie de la plateforme.

Les réponses aux renseignements complémentaires seront communiquées par l'EFS, au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

2.3. Développement durable

2.3.1. Obligations environnementales

Les candidats sont informés que l'EFS est engagé dans une politique Responsable, Sociale et Environnementale. Dans ce cadre, la présente consultation comporte des critères

spécifiques de jugement des offres relatifs aux aspects environnementaux (voir article 7 du CCTP)

2.3.2. Clauses sociales

Le Titulaire devra remettre chaque année un bilan détaillant ses actions environnementales et sociales liées à l'exécution du marché (émissions de gaz à effet de serre, conditions de travail, santé sécurité, nombre de personnes en insertion, type de public, durée des contrats, taux de maintien en emploi, formations suivies, etc.).

2.4. Echantillons

Les candidats doivent produire, à l'appui de leur offre, dans le respect de la date limite de remise des offres (DLRO) indiquée au présent RC, des échantillons à titre gratuit. Ci-dessous

Désignation CCTP	Logo EFS	Echantillon demandé
Blouse blanche à manches longues - H/F avec logo cœur "EFS"	Brodé	Oui : 1 seule taille
Blouse blanche à manches longues - H/F Avec logo cœur "EFS" + phrase (prélèvement)	Thermocollé ou équivalent	3 unités parmi les tailles 1 à 4 homme ou équivalent 3 unités parmi les tailles 1 à 4 femme ou équivalent
Blouse blanche à manches courtes - H/F Avec logo cœur "EFS" + phrase (prélèvement)	Thermocollé ou équivalent	3 unités parmi les tailles 1 à 4 homme ou équivalent 3 unités parmi les tailles 1 à 4 femme ou équivalent
Tunique blanche à manches courtes - H/F Avec logo cœur "EFS" + phrase (prélèvement)	Thermocollé ou équivalent	3 unités parmi les tailles 1 à 4 homme ou équivalent 3 unités parmi les tailles 1 à 4 femme ou équivalent
Blouse blanche à manches longues - H/F Avec logo cœur "EFS" + phrase (prélèvement)	Brodé	Oui : 1 seule taille
Blouse blanche à manches longues avec poignets resserrés - H/F (Laboratoire) Avec logo cœur "EFS"	Thermocollé ou équivalent	3 unités parmi les tailles 1 à 4 homme ou équivalent 3 unités parmi les tailles 1 à 4 femme ou équivalent
Blouse blanche à manches longues avec poignets resserrés - H/F (Laboratoire) Avec logo cœur "EFS"	Brodé	Oui : 1 seule taille
T-shirt à manches courtes bleu marine - H/F Avec logo cœur "EFS"	Thermocollé ou équivalent	Oui : 1 seule taille
Polo à manches courtes blanc - H/F Avec logo cœur "EFS"	Thermocollé ou équivalent	Oui : 1 seule taille
Blouse "image prélèvement" à manches longues - H/F	Brodé	Un échantillon du tissu proposé décati avec le logo image de l'EFS selon la solution de marquage proposée par le candidat
Blouse "image prélèvement" à manches longues - H/F	Thermocollé ou équivalent	Un échantillon du tissu proposé décati avec le logo image de l'EFS selon la solution de marquage proposée par le candidat

les échantillons attendus :

Le Titulaire s'engage à livrer tout au long du marché le modèle qu'il aura présenté comme échantillon et qui aura servi pour toutes les phases d'essayage. A cet effet, l'ensemble des échantillons seront conservés par l'EFS jusqu'à la mise en place opérationnelle du marché. Le Titulaire et les candidats pourront ensuite les récupérer à leurs frais s'ils le souhaitent

Si toutefois, en cours d'exécution, un modèle était amené à être remplacé, il devra répondre aux mêmes exigences que le produit initial, sans surcoût, et devra être validé par l'EFS avant toute mise en service.

Les échantillons remis devront impérativement être individuellement identifiés mentionnant le nom du candidat.

Etablissement Français du Sang

20 avenue du Stade de France - 93218 La Plaine Saint Denis

**A l'attention de la Direction des Achats
Ne pas ouvrir par le Service Courrier**

« Location et entretien de vêtements de travail, linge plat et articles de sol » ECHANTILLONS

Ces échantillons seront conservés par l'EFS, à titre gratuit, afin de s'assurer de la conformité des fournitures/ prestations par rapport à l'offre remise par le candidat.

Les candidats disposeront d'un délai d'un mois après la réception de la décision de rejet des candidatures/offres pour récupérer leurs échantillons. A l'issue de ce délai, les échantillons non réclamés deviendront la propriété de l'EFS.

2.5. Visite des sites avant la remise de l'offre

Sans objet.

3. INFORMATION ADMINISTRATIVES GENERALES

3.1. Modalités essentielles de financement et de paiement

Le mode de règlement du marché choisi par l'EFS est le virement. Les offres seront établies en euros.

Le délai global de paiement est de 60 jours pour l'EFS conformément aux règles de la comptabilité publique et aux dispositions des articles R.2191-1 à R.2191-63 du Code de la commande publique.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue dans les pièces du marché, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

Le marché public est financé par les fonds propres de l'EFS.

3.2. Conditions de remise des plis dématérialisés

Conformément à l'article R.2132-7 du code de la commande publique, **les plis doivent obligatoirement être remis par voie dématérialisée**, à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr.

3.2.1. Configuration des postes et pré-requis techniques

La remise d'une réponse électronique nécessite une configuration spécifique du poste de travail. Les candidats sont invités à vérifier les pré-requis techniques en réalisant un « test de configuration du poste de travail » disponible sur la plateforme PLACE à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.DiagnosticPoste>

En cas d'utilisation d'un système anti spam, les candidats doivent désactiver ce système ou intégrer l'adresse « nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr » dans les listes blanches de leur outil anti-spam.

3.2.2. Signature électronique

La signature électronique des documents n'est pas exigée au stade du dépôt de l'offre dans le cadre de cette consultation.

Toutefois, les candidats qui souhaitent signer leur offre dès son dépôt, suivent les instructions ci-après.

La signature électronique doit alors être effectuée conformément aux conditions indiquées dans l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique (annexe 15 au code de la commande publique).

Le candidat utilise le dispositif de création de signature électronique de son choix.

Si le soumissionnaire n'utilise pas l'outil de signature de la **PLACE**, il fournira la procédure permettant la vérification de la validité de la signature conformément à l'arrêté du 15 juin 2012 (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000026106275>).

La signature électronique doit être apposée sur chaque document demandé pris individuellement et non sur l'enveloppe ou le dossier qui les contient.

Dans le cas de candidatures groupées conformément à l'article R.2142-23 du code de la commande publique, le mandataire du groupement assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement. Si le mandataire du groupement n'est pas habilité à représenter l'ensemble des opérateurs économiques groupés, toutes les pièces doivent être signées par l'ensemble des membres du groupement.

3.2.3. Précisions relatives aux documents électroniques remis

Les fichiers des candidats devront, sous peine d'irrecevabilité, être transmis dans des formats largement disponibles (.zip; Word, Excel, PowerPoint, Access (Pack Microsoft) PDF Acrobat ...). En outre, il n'est pas recommandé aux candidats d'utiliser des fichiers au format « .exe ».

Les candidats sont invités à limiter le poids informatique des pièces transmises (150 Mo), et notamment les certificats de capacité ou le mémoire technique. Il est également fortement recommandé de :

- **Dissocier les fiches techniques du mémoire technique ;**
- **Eviter des intitulés trop longs ;**
- **Démultiplier les dossiers et sous dossiers ;**

Les deux derniers points sont importants pour éviter tout « bug » informatique potentiel.

Afin de faciliter le traitement des offres électroniques dans les meilleures conditions, il est demandé aux candidats de se conformer, si possible, au nommage des fichiers de la façon suivante :

• 1 Fichier avec les pièces administratives

- N° de la consultation _CAND_DC1
- N° de la consultation _CAND_DC2
- N° de la consultation _CAND_SITU_JURI
- N° de la consultation _CAND_CAPA_ECO_FINAN
- N° de la consultation _CAND_CAPA_TECH_PRO
- N° de la consultation _ATTEST_FISC_SOC_ASS_AUTRES

• 2 Fichier avec les pièces de l'offre (par lot)

- N° de la consultation _OFFRE_AE
- N° de la consultation _OFFRE_DPGF **BPU-BP**
- N° de la consultation _OFFRE_MEMO_TECH

- N° de la consultation _OFFRE_FICH_TECH
- N° de la consultation _OFFRE_ATTES_VISITE
- N° de la consultation _OFFRE_AUTRES

3.2.4. Assistance au dépôt électronique

Les candidats peuvent consulter la rubrique **Aide** à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Le guide d'utilisation de la plateforme est disponible sur cet onglet.

En outre, en cas de question ou difficulté particulière rencontrée sur la plateforme, la création d'une demande d'assistance en ligne est un prérequis obligatoire pour contacter le support téléphonique. Un message de confirmation vous sera transmis alors avec la référence de la demande d'assistance, ainsi que le numéro de téléphone du support.

3.2.5. Modalités de dépôt des plis

La transmission des plis par voie électronique se fait uniquement sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les candidats sont invités à se préparer au dépôt des plis en réalisant au préalable une consultation de test sur la plateforme PLACE.

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&orgTest>

Ils doivent également anticiper leur dépôt dans la mesure où la date limite de remise des offres s'apprécie à la date de fin de transmission du dernier fichier.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

En cas d'envois successifs, seule sera retenue la dernière réponse déposée avant la date limite de remise des plis.

De ce fait, si le marché public est alloti, les lots doivent être déposés simultanément.

Les frais d'accès au réseau sont à la charge de chaque candidat.

3.2.6. Copie de sauvegarde

Les soumissionnaires peuvent, dans les délais impartis, adresser à l'EFS une copie de sauvegarde des documents de leur offre.

Dans ce cas, les soumissionnaires peuvent envoyer leur copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier dans les conditions suivantes :

1) Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde, ne pas ouvrir par le service courrier » ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

2) La copie de sauvegarde doit être adressée, soit par courrier recommandé avec accusé de réception, soit avec remise contre récépissé à l'adresse du pouvoir adjudicateur mentionnée à l'article 1.1 du présent RC en indiquant le service concerné.

Depuis le 1er janvier 2023, les soumissionnaires ont également la possibilité d'envoyer la copie de sauvegarde par voie dématérialisée via PLACE ou tout outil répondant aux critères réglementaires des communications électroniques. L'outil utilisé doit dans tous les cas garantir l'intégrité des données ainsi que leur horodatage. L'outil doit également offrir une fonctionnalité de gestion des droits en fonction du stade d'avancement de la procédure, afin de ne permettre l'accès aux documents qu'aux personnes autorisées (arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique).

NB : L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils doivent nous préciser les conditions d'accès à cet outil de transmission de la copie de sauvegarde s'il diffère de PLACE.

En tout état de cause, la copie de sauvegarde est ouverte uniquement dans les cas exposés à l'article 2 II de l'annexe 6 du code de la commande publique fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

3.3. Confidentialité du candidat

Les informations, mises à la disposition des candidats, par l'EFS, au cours de la consultation, quelles qu'en soient la nature et la forme, ont un caractère confidentiel. Les candidats s'engagent à ne pas les divulguer, à ne pas les communiquer à des tiers sans préjudice du droit au recours effectif des candidats et de la production en justice des dites informations, à ne pas les publier, ni à les rendre publiques de quelque manière que ce soit.

3.4. Confidentialité de l'EFS et respect du Règlement Général sur la Protection des données (RGPD)

Le caractère confidentiel des informations transmises à l'EFS par les candidats à la présente consultation, quelles qu'en soient la nature et la forme, sera strictement préservé. Seules les personnes de l'EFS habilitées à les traiter dans le cadre de la procédure de marché public en cours en auront connaissance. L'EFS s'engage à n'utiliser les informations qu'en vue de l'analyse de la candidature et de l'offre soumises et s'engage à ne pas les divulguer, à ne pas les communiquer à des tiers, à l'exception de ses autorités de contrôle, à ne pas les publier, ni à les rendre publiques de quelque manière que ce soit, sauf pour satisfaire l'obligation d'information posée par les articles R.2181-1 et suivants qui s'exerce conformément aux modalités rappelées par l'article L.2132-1 du code de la commande publique.

Il est toutefois précisé que, en ce qui concerne le marché public qui sera signé, celui-ci et les pièces s'y rapportant deviendront des documents administratifs communicables sur le fondement du code des relations entre le public et l'administration, le droit de communication des tiers s'exerçant cependant dans le respect du secret des affaires conformément au code précité.

Les données à caractère personnel des candidats et des soumissionnaires font l'objet de traitements par l'EFS, en tant que responsable de traitement, et dont le siège se situe 20 avenue du Stade France, 93218 La Plaine Saint-Denis Cedex. Ces traitements sont destinés

à permettre l'analyse des candidatures et des offres, ainsi que le contact des candidats pendant la passation du marché public.

Les données personnelles sont conservées pendant une durée maximale de dix ans à compter de la signature du marché public. Seules les personnes autorisées dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions ont accès aux données collectées.

Conformément aux lois et règlements en vigueur en matière de protection des données, et à condition de justifier de leur identité, les candidats et les soumissionnaires bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, ainsi que du droit à la portabilité de leurs données. Enfin, les candidats et les soumissionnaires disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Ils peuvent exercer leurs droits auprès de l'EFS en s'adressant à stde.marches.publics@efs.sante.fr

L'EFS a désigné un délégué à la protection des données ou DPO - que les candidats et les soumissionnaires peuvent contacter en envoyant un message à l'adresse suivante : efs.dpo@efs.sante.fr

Si l'EFS est dans l'impossibilité de faire droit à leur demande, il motivera sa décision et les informera dans les meilleurs délais.